

Pour la sécurité de tous !

Mesures liées au coronavirus applicables lors d'une visite

Les mesures suivantes sont à respecter strictement lors d'une visite. En cas de questions, contactez votre agent immobilier au préalable.

- Regardez la **vidéo informative** de l'IPI, dans laquelle les règles de base sont expliquées.
- **Venez à l'heure** et limitez la durée de la visite.
- Attendez dehors, en respectant une distance de sécurité, jusqu'à ce que l'agent immobilier vous **indique** que vous pouvez rentrer.
- **Soyez attentif** aux directives que l'agent immobilier va parcourir avec vous.
- Veillez à toujours respecter la **distanciation sociale** (min. 1.5m)
- **Ne serrez pas** la main.
- Prévoyez vos propres **équipements de protection**. L'agent immobilier portera aussi les siens.
- Annulez le rendez-vous si vous présentez des **symptômes**.
- Respectez toujours les **indications** de l'agent immobilier !

Pour les visiteurs :

- Venez à 2 personnes maximum.
- Pendant la visite, ne touchez ni portes ni objets.

Pour les résidents :

- Libérez l'habitation pendant la visite.
- Si ce n'est pas possible, restez alors dans le jardin ou dans une pièce et ne vous déplacez que lorsque c'est nécessaire.

En cas de doute : demandez à votre agent immobilier.

Consultez le guide sectoriel et les directives du gouvernement sur www.fs323.be/corona ou envoyez un e-mail à stopcorona@fs323.be.

Édition du Fonds Social du secteur immobilier version 4 mai 2020